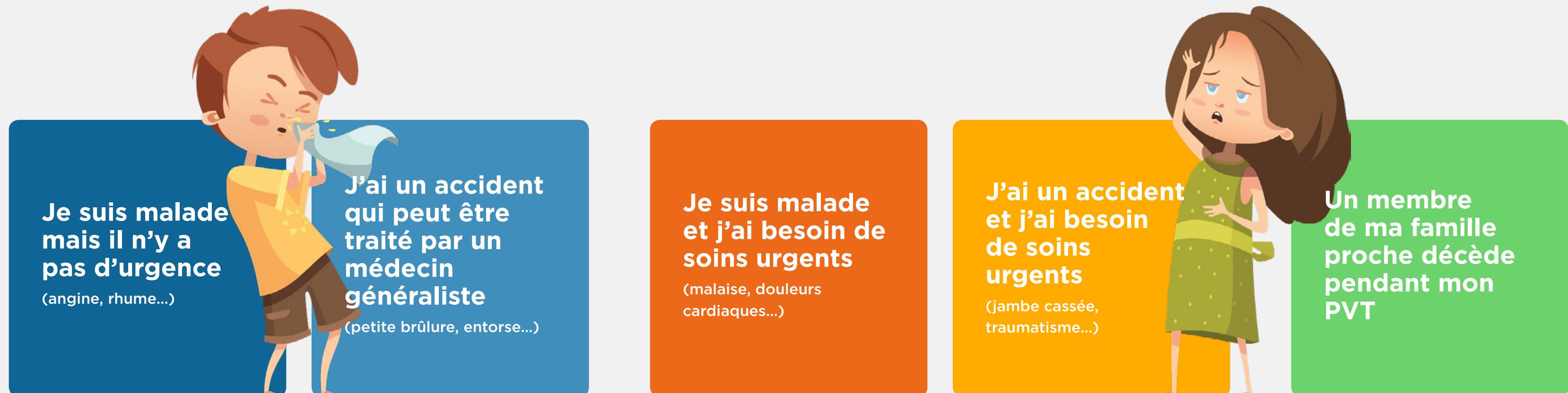


Comment bien utiliser mon assurance Globe PVT ?



1	Je consulte le médecin de mon choix. Si j'ai besoin de conseils, je peux contacter la plateforme Mutuaide (numéro de téléphone sur ma carte d'assuré ou medical@mutuaide.fr).	1	J'appelle le numéro des urgences du pays où je me trouve et je suis leurs instructions.	1	Je contacte la plateforme d'assistance Mutuaide pour leur expliquer la situation.
2	 Le saviez-vous ? Pour trouver facilement une clinique sans rendez-vous au Canada et connaître ses disponibilités en temps réel, téléchargez l'application mobile Doctr !	2	Si j'en suis capable, je contacte ensuite par téléphone la plateforme d'assistance Mutuaide ouverte 24 h/24 et 7 j/7 pour leur expliquer la situation. Si je ne peux pas le faire moi-même, un de mes proches ou l'hôpital le fait à ma place (numéro de téléphone sur ma carte d'assuré ou medical@mutuaide.fr). Je garde toujours sur moi la carte d'assuré Globe PVT que le personnel soignant peut utiliser pour contacter Mutuaide, la plateforme d'assistance d'ACS (qui propose l'assurance Globe PVT).	2	Si le décès concerne un membre de la famille proche (parents, grands-parents, frères ou sœurs) et survient suite à un accident ou une maladie soudaine, Globe PVT peut me fournir un billet d'avion aller-retour vers mon pays de résidence.
3	Je me rends au rendez-vous et je récupère auprès du médecin un compte-rendu de la consultation indiquant le diagnostic et toute autre information médicale nécessaire.	3	Si je reste hospitalisé-e plus de 24 h, il faut contacter la plateforme d'assistance Mutuaide pour une ouverture de dossier afin qu'ils étudient la possibilité de prise en charge directe des soins. Si ma situation médicale est conforme aux conditions du contrat, je n'avance aucun frais et je bénéficiai d'un rapatriement médical si cela est nécessaire. Si je reste hospitalisé-e moins de 24 h, je paie les frais demandés, puis j'envoie une demande de remboursement via le formulaire de remboursement en ligne si les frais sont inférieurs à 500 €, ou bien par courrier si les frais sont supérieurs à 500 €.	3	
4	Si les frais sont inférieurs à 500 €, je peux utiliser le formulaire de remboursement en ligne .	4	Si je suis hospitalisé-e plus de 7 jours sans accompagnement familial, je peux demander la venue d'une personne de ma famille proche. Son billet d'avion aller-retour et son hébergement sont alors pris en charge par Globe PVT.	4	
5	Ma demande est généralement traitée dans la semaine suivant sa réception. On peut alors me demander plus d'informations ou m'informer du suivi de ma demande.	5		5	



Les bons réflexes

Je souscris l'assurance Globe PVT avant mon départ en PVT.

En cas de question urgente, je contacte la plateforme d'assistance Mutuaide (numéro sur ma carte d'assuré).

Si je pars dans un pays où l'assurance est obligatoire, je dois souscrire pour la durée totale de mon visa.

Je conserve les versions originales de toutes les preuves envoyées à l'assurance pendant au moins 2 ans.

Je conserve ma carte d'assuré dans mon portefeuille.

Si je pars dans un pays où l'assurance n'est pas obligatoire, il est fortement conseillé de souscrire pour la durée totale du visa (remboursement des mois non utilisés en cas de retour en France). Je peux également souscrire un premier contrat d'assurance, puis à d'autres contrat bien en continuité les uns avec les autres.

En cas de question non urgente sur Globe PVT, je contacte leur équipe sur le forum.